

Entreprises exclues au 31 mai 2026

N°	Reference de la décision	Raison sociale de l'entreprise	Motif de l'exclusion	Date début sanction	Date fin sanction
1.	Arrêté n°2007-041/MEF/CAB du 15 février 2007 portant radiation	Issaka KORG0 et ses sociétés dénommées -SO.KO.COM SA (IFU n°00000323E) -EKOF (IFU n°00000496M) -EKIF (IFU n°00007420L)	Falsification d'un document administratif.	15/02/2007	NEANT
2.	N°2019-D026/ARCOP/ORD du 28/06/2019 portant suspension à titre conservatoire	la COMPAGNIE D'ACHAT VENTE et son Gérant	Recherche infructueuse par voie d'huissier	Suspendus de toute participation à la commande publique à titre conservatoire jusqu'à leur comparution devant l'ORD	
3.	N°2019-D026/ARCOP/ORD du 28/06/2019 portant suspension à titre conservatoire	la SOCIETE DES TRAVAUX SAWADOGO et son Gérant	Recherche infructueuse par voie d'huissier		
4.	N°2019-D026/ARCOP/ORD du 28/06/2019 portant	le Cabinet Les Associés Inc SARL et sa Directrice générale Madame Awa DIANDA	Recherche infructueuse par voie d'huissier		

	suspension à titre conservatoire			
5.	N°2019-D022/ARCOP/ORD du 27/06/2019 portant suspension à titre conservatoire	L'entreprise EBCO et son gérant Monsieur Sosthène GUISSOU	Recherche infructueuse par voie d'huissier	
6.	N°2019-D0006/ARCOP/ORD du 25/06/2019 portant suspension à titre conservatoire	L'entreprise Génie Construction Eben Ezer (GC2E) et son gérant	Recherche infructueuse par voie d'huissier	suspendus de toute participation à la commande publique à titre conservatoire jusqu'à leur comparution devant l'ORD
7.	N°2019-D0008/ARCOP/ORD du 25/06/2019 portant suspension à titre conservatoire	L'Établissement SANOU et frères et son gérant	Recherche infructueuse par voie d'huissier	
8.	N°2019-D0018/ARCOP/ORD du 26/06/2019 portant suspension à titre conservatoire	L'entreprise ECOTAP et son gérant	Recherche infructueuse par voie d'huissier	

9.	N°2019-D0018/ARCOP/ORD du 26/06/2019 portant suspension à titre conservatoire	l'entreprise EXPERTISE COMMERCIALE KOSSYAM et son gérant	Recherche infructueuse par voie d'huissier		
10.	N°2019-D0018/ARCOP/ORD du 26/06/2019 portant suspension à titre conservatoire	l'Entreprise ESAC SARL et son gérant	Recherche infructueuse par voie d'huissier		
11.	N°2021-D018/ARCOP/ORD du 23/09/2021	SIGAL-TRA-BTP et son gérant Monsieur Boureima OUEDRAOGO	Mauvaise exécution de la commande publique	23/09/2021	22/09/2026
12.	N°2021-D019/ARCOP/ORD du 23/09/2021	Monsieur Amed Cheik BILA, chargé du suivi contrôle	Défaillant dans le suivi contrôle	23/09/2021	22/09/2026
13.	N°2022-D009/ARCOP/ORD du 31/05/2022	SOGEI SARL et son gérant Maxime DIDE	Production de document non authentique	31/05/2022	01/06/2027
14.	N°2023-D0001/ARCOP/ORD du 17 mars 2023	SOSIB et son représentant légal Monsieur Saïdou OUEDRAOGO	Dénonciation de trafic d'influence et harcèlement à l'occasion de l'assistance des parties devant l'ORD	Interdiction d'accès à son prétoire à titre conservatoire jusqu'à l'épuisement des procédures judiciaires	

15.	N°2023-D0008/ARCOP/ORD du 17 mars 2023 portant suspension à titre conservatoire	AFRICA TRADING COMMUNICATION et son représentant légal Abdoul Aziz CAMARA	Recherche infructueuse par voie d'huissier	17/03/2023	suspendus de toute participation à la commande publique à titre conservatoire jusqu'à leur comparution devant l'ORD
16.	N°2023-D0009/ARCOP/ORD du 17 mars 2023 portant suspension à titre conservatoire	Cabinet Afrique Expertise Burkina Faso (AFEX-BF) et son représentant légal Siaka KASSA	Recherche infructueuse par voie d'huissier		
17.	N°2023-D0010/ARCOP/ORD du 17 mars 2023 portant suspension à titre conservatoire	La SOCIETE GENERTEL GROUP et son mandataire légal Monsieur YAOU Germain Modeste	Recherche infructueuse par voie d'huissier		
18.	N°2023-D0011/ARCOP/ORD du 17 mars 2023	4B SARL et son représentant légal Monsieur Bali Bazilou Bernard BADO	Production de document non authentique	17/03/2023	16/03/2028
19.	N°2023-D0012/ARCOP/ORD du 17 mars 2023	IGNY SA et son représentant légal Monsieur André HIEN	Production de document non authentique	17/03/2023	16/03/2028
20.	Décision n°2023-D0028/ARCOP/ORD du 26 juillet 2023	ENTREPRISE DES CONSTRUCTIONS DU SUD et son représentant légal, monsieur Adama SANA N°IFU 00121521D	Recherche infructueuse par voie d'huissier	26/07/2023	suspendus de toute participation à la commande publique à titre conservatoire

					jusqu'à leur comparution
21.	Décision n°2023-D0030/ARCOP/ORD du 26 juillet 2023	BLACKROCK AFRIQUE et son représentant légal, monsieur Pascal APIOU N°IFU 00116175B	Recherche infructueuse par voie d'huissier	26/07/2023	suspendus de toute participation à la commande publique à titre conservatoire jusqu'à leur comparution devant l'ORD
22.	Décision n°2023-D0032/ARCOP/ORD du 26 juillet 2023	LA SOCIETE D'ENTREPRISE BURKINABE DE BATIMENTS ET DE TRAVAUX PUBLICS et son représentant légal, monsieur Abdoulaye SIDIBE N°IFU 0014406N	Recherche infructueuse par voie d'huissier	26/07/2023	
23.	Décision n°2023-D0033/ARCOP/ORD du 26 juillet 2023	BECO SA et son représentant légal Madame Yolande S. BELEMVIRE N°IFU 00086762P	Recherche infructueuse par voie d'huissier	26/07/2023	
24.	Décision n°2023-D0034/ARCOP/ORD du 26 juillet 2023	NATIONAL TP SARL et son représentant légal, monsieur Yasya SAWADOGO N°IFU 00091833X	Recherche infructueuse par voie d'huissier	26/07/2023	
25.	Décision n°2023-D0042/ARCOP/ORD du 26 juillet 2023	PADRE BTP/BURKINA TRAVAUX RENOVATION et son représentant légal	Production de document non authentique	26/07/2023	

		monsieur Geoffroy W. COLGO N°IFU 00085662V			
26.	Décision n°2023- D0045/ARCOP/ORD du 26 juillet 2023	SOPALI BTP et son représentant légal monsieur Amidou OUEDRAOGO N°IFU 00071345 Z	Production de document non authentique	26/07/2023	25/07/2026
27.	Décision n°2023- D0049/ARCOP/ORD du 26 juillet 2023	Western Services BTP et son représentant légal monsieur Mathieu B. GOUBA N°IFU 00006600 Z	Production de document non authentique	26/07/2023	25/07/2026
28.	Décision n°2023- D0039/ARCOP/ORD du 26 juillet 2023	Entreprise RAKIS et son représentant légal monsieur Rakissyaoba Edmond YAOGO N°IFU 00016682 Y	Recherche infructueuse par voie d'huissier	26/07/2023	Suspendue de toute participation à la commande publique à titre conservatoire jusqu'à leur comparution devant l'ORD
29.	Décision n°2023- D0048/ARCOP/ORD du 26 juillet 2023	FAIR BUSINESS SERVICES et son représentant légal madame Sophie IDO N°IFU 00061639 Z	Recherche infructueuse par voie d'huissier	26/07/2023	Suspendus de toute participation à la commande publique à titre conservatoire jusqu'à leur

30.	Décision n°2023-D0051/ARCOP/ORD du 27 juillet 2023	Entreprise OYIENOU TANLI et son représentant légal, Madame Safiata SAVADOGO N°IFU 00134664 Z	Recherche infructueuse par voie d'huissier	27/07/2023	Suspendus de toute participation à la commande publique à titre conservatoire jusqu'à leur comparution devant l'ORD
31.	Décision n°2023-D0052/ARCOP/ORD du 27 juillet 2023	Etablissement NABALOUM Wendpanga et son représentant légal, monsieur Pabewinde NABALOUM N°IFU 00014616 S			
32.	Décision n°2023-D0060/ARCOP/ORD du 27 juillet 2023	DORIS IMMO et son représentant légal, Monsieur Emmanuel J. M. TAPSOBA N°IFU 00111939C	Recherche infructueuse par voie d'huissier	27/07/2023	suspendus de toute participation à la commande publique à titre conservatoire jusqu'à leur comparution devant l'ORD
33.	Décision n°2023-D0061/ARCOP/ORD du 27 juillet 2023	Z FAMA et son représentant légal, Monsieur Sibiri ZOUNDI N°IFU 000101259 M			
34.	Décision n°2024-D0012/ARCOP/ORD du 23 février 2024	Cabinet AERE-DEV SARL et son représentant légal M. Sidi Ibn Omar SHABOUN			Suspendus de toute participation à la commande publique à titre conservatoire jusqu'à leur comparution effective devant l'ORD
35.	Décision n°2024-D0013/ARCOP/ORD du 23 février 2024	Cabinet NSIE SARL et son représentant légal M. André Pierre LEGRAND			

36.	Décision n°2024-D0019/ARCOP/ORD du 23 février 2024	GTPCI Sarl et son représentant légal M. Aboubakar ZONGO	Recherches infructueuses par voie d'huissier		
37.	Décision n°2024-D0020/ARCOP/ORD du 23 février 2024	IMPACT GENERAL Sarl et son représentant légal M. Albert KOUASSI			
38.	Décision n°2024-D0050/ARCOP/ORD du 23 mai 2024	ASSOCIATION RELWENDE (AR)	Refus de comparution en matière de défaillance nonobstant la signification de la correspondance par voie d'huissier	Suspendus de toute participation à la commande publique à titre conservatoire jusqu'à leur comparution effective devant l'ORD	
39.	Décision n°2024-D0051/ARCOP/ORD du 23 mai 2024	SADIA International SARL			
40.	Décision n°2024-D0053/ARCOP/ORD du 23 mai 2024	PREMIUM TECHNOLOGIE SARL			
41.	Décision n°2024-D0064/ARCOP/ORD du 07 août 2024	ETC et son représentant légal MANDO Yacouba N°IFU 00011243 F	Production de document non authentique	07/08/2024	05/08/2026
42.	Décision n°2024-D0074/ARCOP/ORD du 08 août 2024	SAWBAT INTERNATIONAL SARL et son représentant légal SAWADOGO Salfo	Production de document non authentique	08/08/2024	06/08/2026

43.	Décision n°2024-D0074/ARCOP/ORD du 08 août 2024	GENERAL DES TRAVAUX (GETRA) et son représentant légal SANDWIDI Louis Edouard	Production de document non authentique	08/08/2024	06/08/2026
44.	Décision n°2024-D0062/ARCOP/ORD du 07 août 2024	WENDIN MALGRE W.M et son représentant légal ILBOUDO Jacob Wendinmalgré	Production de documents non authentiques	07/08/2024	05/08/2027
45.	Décision n°2024-D0065/ARCOP/ORD du 07 août 2024	ENTREPRISE ROADS et son représentant légal KONDOMBO Palingwendé Romain	Production de documents non authentiques	07/08/2024	05/08/2027
46.	Décision N°2025-D0010/ARCOP/ORD du 09 juin 2025	ITECH (IFU 0015088 K) et son représentant légal, monsieur Issa Nestor BOURGOU	Production de document non authentique	09 juin 2025	08 juin 2026
47.	Décision N°2025-D0021/ARCOP/ORD du 10 juin 2025	PINGWENDE MULTI VISIONS (IFU 00135331 Z) et son représentant légal, monsieur Pingwendé Hervé DAKISSAGA	Production de document non authentique	10 juin 2025	09 juin 2026
48.	Décision N°2025-D0022/ARCOP/ORD du 10 juin 2025	NIPAB SA (IFU 00133829 W) et son représentant légal Monsieur Pagnagnieo Boukaré NIKIEMA	Production de documents non authentiques	10 juin 2025	09 juin 2026

49.	Décision N°2025-D0023/ARCOP/ORD du 10 juin 2025	ACCORD BTP (IFU 00159104 M) et son représentant légal, Monsieur Boureima OUEDRAOGO	Production de documents non authentiques	10 juin 2025	09 juin 2026
50.	Décision N°2025-D0024/ARCOP/ORD du 10 juin 2025	COBOPRA (IFU00053770 F), et son représentant légal, Monsieur Azimi SAWADOGO	Production de documents non authentiques	10 juin 2025	09 juin 2026
51.	Décision N°2025-D0030/ARCOP/ORD du 10 juin 2025 (recherche infructueuse)	EKAM SARL (IFU 00067108 X) et son représentant légal, Monsieur Kiswendsida Appolinaire MINOUGOU	Production de documents non authentiques	10 juin 2025	Exclusion à titre conservatoire jusqu'à leur comparution effective
52.	Décision N°2025-D0031/ARCOP/ORD du 10 juin 2025	HOUSSOUTAN CONSTRUCTION (IFU 00100558 H), et son représentant légal, Monsieur Lassané MOULANE	Production de document non authentique	10 juin 2025	09 juin 2027
53.	Décision N°2025-D0032/ARCOP/ORD du 10 juin 2025	WELEBRE BUILDING, (IFU 0178493 M) et son représentant légal, Monsieur Keynne Salvador KABRE	Production de document non authentique	10 juin 2025	09 juin 2026

54.	Décision N°2025-D0033/ARCOP/ORD du 10 juin 2025	NOMWENDE CONSTRUCTION BTP SARL (IFU 00071794 S) et son représentant légal, Monsieur Marcelin OUEDRAOGO	Production de document non authentique	10 juin 2025	09 juin 2026
55.	Décision N°2025-D0044/ARCOP/ORD du 11 juin 2025	AZ NEW CHALLENGE, (IFU 00064349 K) et son représentant légal, Monsieur Ishaga OUEDRAOGO	Production de document non authentique	11 juin 2025	10 juin 2026
56.	Décision N°2025-D0045/ARCOP/ORD du 11 juin 2025	GLOBAL SAMY SARL, (IFU 00130847 A) et son représentant légal, Madame Fatimata OUEDRAOGO	Production de document non authentique	11 juin 2025	10 juin 2026
57.	Décision N°2025-D0046/ARCOP/ORD du 11 juin 2025	ENTREPRISE RAZMO SARL, (IFU 00144256 A) et son représentant légal, Monsieur Abdoul Razack Yahmed KONFE	Production de document non authentique	11 juin 2025	10 juin 2026
58.	Décision N°2025-D0047/ARCOP/ORD du 11 juin 2025	GROUPE DEZSAW FINANCES « GDF » (IFU 0007637 W) et son représentant légal,	Production de document non authentique	11 juin 2025	10 juin 2026

		Monsieur Soutong-Noma Ismaël Désiré SAWADOGO			
59.	Décision N°2025- D0049/ARCOP/ORD du 11 juin 2025	TALAS GRAPHIC, (IFU 00172785 V) et son représentant légal, Monsieur Soungalo Steve Hervé TANOU	Production de document non authentique	11 juin 2025	10 juin 2026
60.	Décision N°2025- D0050/ARCOP/ORD du 11 juin 2025	SULSIN CORPORATION, (IFU 00186857 J) et son représentant légal, Monsieur Souleymane SINARE	Production de document non authentique	11 juin 2025	10 juin 2026
61.	Décision N°2025- D0051/ARCOP/ORD du 11 juin 2025	AFRICAN BUSINESS SERVICES GROUP, (IFU 00109632 L) et son représentant légal, Monsieur Boureima KABORE	Production de document non authentique	11 juin 2025	10 juin 2026
62.	Décision N°2025- D0054/ARCOP/ORD du 11 juin 2025	L'entreprise TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET DE FORAGES, (IFU 00043338 P, RCCM n°BF-OHG-2008-A- 198) et son représentant légal, Monsieur Rasmane OUEDRAOGO	Production de document non authentique	11 juin 2025	10 juin 2027

63.	Décision N°2025-D0055/ARCOP/ORD du 11 juin 2025	L'Entreprise NONG TAABA SERVICE, (IFU 00081422H, RCCM n°BF-OUA-2016 A 6694) et son représentant légal, monsieur W. Paul Ismaïla OUEDRAOGO	Production de document non authentique	11 juin 2025	10 juin 2027
64.	Décision N°2025-D0056/ARCOP/ORD du 12 juin 2025	EKIS (IFU 00141227 J) et son représentant légal, Monsieur Ismaëla KABORE	Production de document non authentique	12 juin 2025	11 juin 2026
65.	Décision N°2025-D0057/ARCOP/ORD du 12 juin 2025	ESI (IFU 00087094 R) et son représentant légal, Monsieur Ibrahim SANA	Production de document non authentique	12 juin 2025	11 juin 2026
66.	Décision N°2025-D0059/ARCOP/ORD du 12 juin 2025	SOCADIM SARL (IFU 00139695 R) et son représentant légal, Monsieur Ibrahim SAWADOGO	Production de document non authentique	12 juin 2025	11 juin 2026
67.	Décision N°2025-D0060/ARCOP/ORD du 12 juin 2025	LIMANIA SERVICE, (IFU 00134637 K) et son représentant légal, Monsieur Salfo KABORE	Production de documents non authentiques	12 juin 2025	11 juin 2026
68.	Décision N°2025-D0065/ARCOP/ORD du 12 juin 2025	ELBIF (IFU 00061928 D) et son représentant légal, Monsieur Daouda OUEDRAOGO	Production de document non authentique	12 juin 2025	11 juin 2026

69.	Décision N°2025-D0066/ARCOP/ORD du 12 juin 2025	YODA MOUMA SERVICE SARL (IFU 00176157 A) et son représentant légal, Monsieur Issoufou YODA	Production de document non authentique	12 juin 2025	11 juin 2026
70.	Décision N°2025-D0076/ARCOP/ORD du 13 juin 2025	SAINT HIVERNAGE (IFU 00041733 S, RCCM n°BF-OUA-2012A4088) et sa représentante légale, Madame Kadidiatou BASSAVE	Production de document non authentique	13 juin 2025	12 juin 2026
71.	Décision N°2025-D0077/ARCOP/ORD du 13 juin 2025	NIKHITAA'S BURKINA IMPEX BURKINA FASO et son représentant légal, Monsieur Sivraja Deravajan GOUNDER	Production de document non authentique	13 juin 2025	11 juin 2027
72.	Décision N°2025-D0078/ARCOP/ORD du 13 juin 2025	NIKHITAA'S BURKINA IMPEX BURKINA FASO et son représentant légal Monsieur Sivraja Deravajan GOUNDER	Production de document non authentique	13 juin 2025	11 juin 2027
73.	Décision N°2025-D0079/ARCOP/ORD du 13 juin 2025	UBC SARL (IFU 00073038 M) et son représentant légal,	Production de document non authentique	13 juin 2025	12 juin 2026

		Monsieur Soumaïla NABALOUM			
74.	Décision n°2025- D0190/ARCOP/ORD du 15 septembre 2025	ENAF (IFU 00049161 G) et son représentant légal, Monsieur Abdoulaye NABALOUM	Production de document non authentique	15 septembre 2025	14 septembre 2026
75.	Décision N°2025- D0053/ARCOP/ORD du 11 juin 2025	L'entreprise EOLE, (IFU 00143465 L) et son représentant légal, Monsieur L. Edouard OUEDRAOGO	Production de document non authentique		
76.	Décision N°2025- D0013/ARCOP/ORD du 09 juin 2025	L'entreprise EXCELLYS Sarl (IFU 00175004 B) et son représentant légal, Monsieur Raogo Alban ZOUNGRANA	Défaillance dans l'exécution de marché	09 juin 2025	
77.	Décision N°2025- D0014/ARCOP/ORD du 09 juin 2025	L'entreprise URSON GROUP (IFU 00058271 D) et son représentant légal, Monsieur Boureima Zeza DRABO	Défaillance dans l'exécution de marché	09 juin 2025	

78.	Décision N°2025-D0026/ARCOP/ORD du 10 juin 2025	L'entreprise TDI SARL IFU (00134497 R) et son représentant légal, Monsieur Limaba LOMPO	Défaillance dans l'exécution de marché	10 juin 2025	
79.	Décision N°2025-D0028/ARCOP/ORD du 10 juin 2025	L'entreprise ITEEM LABS & SERVICES (IFU 00072426 Z) et sa représentante légale, madame Elisabeth ZABRE/KOUDOUGOU	Défaillance dans l'exécution de marché	10 juin 2025	
80.	Décision N°2025-D0068/ARCOP/ORD du 12 juin 2025	L'entreprise FORTIS AFRIQUE (IFU 00200071 X) et son représentant légal, monsieur David BASSON	Défaillance dans l'exécution de marché	12 juin 2025	
81.	Décision N°2025-D0069/ARCOP/ORD du 12 juin 2025	L'entreprise AQUANIC SARL (IFU 00158121 F) et son représentant légal, Monsieur N. Cédric OUEDRAOGO	Défaillance dans l'exécution de marché	12 juin 2025	
82.	Décision N°2025-D0070/ARCOP/ORD du 12 juin 2025	L'entreprise ATLANTIS IMMOBILIER (IFU 00096728 M) et sa représentante légale, madame B. Yolande OUEDRAOGO	Défaillance dans l'exécution de marché	12 juin 2025	

83.	DECISION N°2025-D0083/ARCOP/ORD du 13 juin 2025	PROXITEC INTERNATIONAL SA (IFU : 00115730 X et RCCM : BF OUA 2019-B0936) et son représentant légal Monsieur Issa ZAMPALIGRE	Défaillance dans l'exécution de marché	13 juin 2025	
84.	Décision N°2025-D0096/ARCOP/ORD du 14 juillet 2025	Bureau Africain d'Études Spécifiques pour le Développement (BAE-SD) SARL et son représentant légal, Monsieur Boubacar COULBALY (adresse : 11 BP 2000 Abidjan, Cocody, Côte d'Ivoire, Tél : 225 25 96 96 56	Production de documents non authentiques (références de marchés similaires et attestations de bonne fin d'exécution)	14 juillet 2025	12 juillet 2027
85.	Décision N°2025-D0097/ARCOP/ORD du 14 juillet 2025				
86.	Décision N°2025-D0098/ARCOP/ORD du 14 juillet 2025				
87.	Décision N°2025-D0094/ARCOP/ORD du 14 juillet 2025	2BKS SARL (IFU : 00145113 P) et son représentant légal, Madame Kadidiatou SAMA	Production de documents non authentiques (références de marchés similaires, attestations de bonne fin d'exécution et attestation de situation fiscale)	14 juillet 2025	13 juillet 2027
88.	Décision N°2025-D0102/ARCOP/ORD du 14 juillet 2025				
89.	Décision N°2025-D0101/ARCOP/ORD du 14 juillet 2025				

90.	Décision N°2025-D0095/ARCOP/ORD du 14 juillet 2025				
91.	Décision N°2025-D0103/ARCOP/ORD du 14 juillet 2025	ZINATIGON CONSULTING GROUP SARL, (IFU : 00033146 Z) et son représentant légal, Monsieur Hamidou CONGO	Production de documents non authentiques (références de marchés similaires et attestations de bonne fin d'exécution)	14 juillet 2025	12 juillet 2027
92.	Décision N°2025-D0104/ARCOP/ORD du 14 juillet 2025				
93.	Décision N°2025-D0105/ARCOP/ORD du 14 juillet 2025				

94.	Décision N°2025-D0109/ARCOP/ORD du 15 juillet 2025	AGIC CONSTRUCTION SARL (IFU00172346 Y) et son représentant légal, monsieur Mahamadi OUEDRAOGO	Production de document non authentique (attestation de situation cotisante)	15 juillet 2025	14 juillet 2026
95.	Décision N°2025-D0111/ARCOP/ORD du 15 juillet 2025	APPRO MAT (IFU 00037642L) et son Directeur Général, Monsieur Francis NOALI	Production de document non authentique (attestation de situation cotisante)	15 juillet 2025	14 juillet 2026
96.	Décision N°2025-D0128/ARCOP/ORD du 16 juillet 2025	GALAXIE SERVICE SARL, (IFU 00031408 M) et sa représentante légale, Madame Minata CONGO/OUEDRAOGO	Pour production de document non authentique (agrément technique de catégorie SD2)	16 juillet 2025	15 juillet 2026
97.	Décision N°2025-D0139/ARCOP/ORD du 16 juillet 2025	NIKA GLOBAL CONFORT INTERNATIONAL (ENGCI SARL), (IFU 00193500 E) et son représentant légal, Monsieur Imrrane NIKIEMA	Pour production de document non authentique (garantie de soumission)	16 juillet 2025	15 juillet 2027

98.	Décision N°2025-D0146/ARCOP/ORD du 17 juillet 2025	WILL COM SARL (IFU : 000140663 G), et son représentant légal, Monsieur Sayouba ZIDWENBA	Production de document non authentique (attestation de situation fiscale)	17 juillet 2025	16 juillet 2026
99.	Décision N°2025-D0147/ARCOP/ORD du 11 juin 2025	UNIVERS LOGISTIQUE ET COMMERCE (IFU : 00080010R), et son représentant légal, Monsieur Madi KABRE	Production de document non authentique (attestation de situation fiscale, certification de chiffres d'affaires et marchés similaires)	17 juillet 2025	16 juillet 2026
100.	Décision N°2025-D0106/ARCOP/ORD	Cabinet Best Africa (CBA) SARL (adresse : 01 BP 3699 Abidjan 01, Tél : 225 24 24 96 93 62) et son représentant légal, Monsieur Grégoire KONAN	Production de documents non authentiques (références de marchés similaires et attestations de bonne fin d'exécution)		
101.	Décision N°2025-D0107/ARCOP/ORD	BLAC CONSULTING SARL, (IFU 00095295 P) et son représentant légal, Monsieur Abdoul Kader OUEDRAOGO	Production de document non authentique (attestation de situation fiscale).	Exclusion à titre conservatoire de toute participation à la commande publique jusqu'à leur comparution effective	

102.	Décision N°2025-D0112/ARCOP/ORD du 15 juillet 2025	ENTREPRISE METBA CONSTRUCTION DU FASO et son Directeur Général, Monsieur Issoufou KINDA	Pour production de document non authentique (attestation de situation cotisante)
103.	Décision N°2025-D0129/ARCOP/ORD du 16 juillet 2025	SAHARA SECURITY GROUP, (IFU 00092666 Z) et son représentant légal, Monsieur Delwendé Pierre Anselme NIKIEMA	Pour production de document non authentique (attestation de bonne fin d'exécution)
104.	Décision N°2025-D0130/ARCOP/ORD du 16 juillet 2025	SAHARA SECURITY GROUP, (IFU 00092666 Z) et son représentant légal, Monsieur Delwendé Pierre Anselme NIKIEMA	Pour production de documents non authentiques (marchés similaires et les attestations de bonne fin).
105.	Décision N°2025-D0136/ARCOP/ORD du 16 juillet 2025	FASO SERVICES ET FOURNITURES SARL, (IFU 00106087 S, RCCM n°BF-KGS-2018-B-039, adresse 06 BP 9521 Ouagadougou 06) et sa représentante légale, Madame Kadidiata TAPSOBA	Pour production de documents non authentiques (diplômes, attestations de travail, attestations de disponibilité, des CV et certification de chiffre d'affaires).

106.	Décision N°2025-D0138/ARCOP/ORD du 16 juillet 2025	l'Entreprise EMAF SARL, (IFU 00108637 N) et son représentant légal, Monsieur Hamado MARMOUSSA	Pour production de document non authentique (attestation de chiffre d'affaires).	
107.	Décision N°2025-D0149/ARCOP/ORD du 17 juillet 2025	l'Entreprise FASODEC (IFU : 00033511A), et sa représentante légale, Madame Rachel Rakieta Hyppollite TIENDREBEOGO	Production de document non authentique (attestation de situation fiscale)	
108.	Décision N°2025-D0150/ARCOP/ORD du 17 juillet 2025	L'ENTREPRISE GENERALE 2S SARL (IFU : 00173752 G), et son représentant légal, Monsieur Abdoul Rahim RABO	Production de document non authentique (marchés similaires)	
109.	Décision N°2025-D0151/ARCOP/ORD du 17 juillet 2025	Burkina Malgdeb-Keita Service SARL (IFU : 00135736 M), et son représentant légal, Monsieur Laurent Aziz TAPSOBA	Production de document non authentique (attestation de situation fiscale, certification de chiffre d'affaires et cartes grises)	
110.	Décision N°2025-D0154/ARCOP/ORD du 17 juillet 2025	KATCHIANA GROUP (IFU 00214653 X) et son représentant légal Monsieur Boutie Issa ZIZIEN		

111.	Décision N°2025-D0172/ARCOP/ORD du 18 juin 2025	Groupement d'Entreprises URSON GROUP/MAUBIN (IFU 00058271 D) et son représentant légal Monsieur Boureima Zeza DRABO	Non comparution en matière de défaillance	Exclusion à titre conservatoire de toute participation à la commande publique jusqu'à leur comparution effective
112.	Décision N°2025-D0173/ARCOP/ORD du 18 juillet 2025	SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE WENDTONGO DES COMMERCANTS DE CEREALES DU BURKINA (SCOOPS WENDTONGO) (IFU 00204231 L) et son représentant légal Monsieur Amidou KABORE		
113.	Décision N°2025-D0174/ARCOP/ORD du 18 juillet 2025	PINGWENDE MULTI VISIONS (IFU 00135331 Z) et son représentant légal Monsieur Hervé Pingwendé DAKISSAGA		
114.	Décision N°2025-D0175/ARCOP/ORD du 18 juillet 2025	l'Entreprise POULOUNGO (GBC) (IFU 00028215 X) et son représentant légal Monsieur Moussa DIPAMA		

115.	Décision N°2025-D0176/ARCOP/ORD du 18 juillet 2025	SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE AGRICOLE LA MANNE (SCOOPS-LA MANNE) (IFU 00212245 E) et son représentant légal Monsieur Gnatan Isidore KINI		
116.	DECISION N°2025-D00100/ARCOP/ORD du 14 juillet 2025	Groupement ITECH BURKINA INTERNATIONAL-EPSILON TECH ET MULTI SERVICE, IFU 00150888 N et RCCM BF OUA-01-2021 B13-00523 et son représentant légal Monsieur Issa Nestor BOURGOU		
117.	Décision N°2025-D0121/ARCOP/ORD du 15 juillet 2025	SONAF SA et son représentant légal, Monsieur Guibrina NARE, chef de file du groupement D'ENTREPRISES SONAF SA/CONSTRUZIONI ICM SARL		

		CONSTRUZIONI ICM SARL, et le représentant légal du Directeur Général, Monsieur Elisée Dimketta Ibrahim KOMPAORE		
118.	Décision N°2025- D0122/ARCOP/ORD du 10 juillet 2025	ETABLISSEMENT OUEDRAOGO CECILE (EOC) BF SARL, (IFU 00148486 C) et son représentant légal Monsieur Justin Gueswendé OUEDRAOGO		
119.	Décision N°2025- D0179/ARCOP/ORD du 18 juillet 2025	FAVEUR DIVINE SARL, IFU 00103699 W et RCCM BF OUA 2018 B 3032 et son représentant légal Monsieur Jean SOUBEIGA		
120.	Décision N°2025- D0177/ARCOP/ORD du 18 juillet 2025	SOCIETE COMMERCIALE ET IMMOBILIERE (SCI) SARL, IFU 00100190 H et RCCM BF KPL 2018 B-013 et son représentant légal Monsieur Lionel SAWADOGO		

121.	Décision N°2025-D0180/ARCOP/ORD du 18 juillet 2025	PINGWENDE MULTI VISIONS (IFU : 00135331 Z et RCCM : BF OUA 2020 B.3084) et son représentant légal, Monsieur Hervé Pingwendé DAKISSAGA	Défaillance suivie de non-exécution de la sanction pécuniaire	17 août 2025	16 août 2026
122.	Décision N°2025-D0181/ARCOP/ORD du 18 juillet 2025	WILL COM SARL (IFU : 00014063 G et RCCM : BF OUA 2007 B 3780) et son représentant légal, Monsieur Sayouba ZIDWEMBA	Défaillance suivie de non-exécution de la sanction pécuniaire	17 août 2025	16 août 2026
123.	Décision N°2025-D0167/ARCOP/ORD du 18 juillet 2025	Groupement PACIFIC BUSINESS/KE DISTRIBUTION/YIENTELLA SARL, IFU 00150775 G et RCCM BF OUA 01 2021 A10.00433 et son représentant légal Monsieur Abasse ZIDWEMBA	Défaillance suivie de non-exécution de la sanction pécuniaire	17 août 2025	16 août 2026
124.	Décision N°2025-D0155/ARCOP/ORD du 18 juillet 2025	2B TRAVAUX COMMERCE GENERAL (2BTCCG) SARL (IFU : 00184436Z et RCCM : BF OUA 01-2022 B13-8584)	Défaillance suivie de non-exécution de la sanction pécuniaire	17 août 2025	16 août 2026

		et son représentant légal Monsieur Serge BASSOLET			
125.	Décision N°2025- D0143/ARCOP/ORD du 17 juillet 2025	KCS SARL (IFU 00074560 X) et son représentant légal Monsieur Frédéric W. KABRE	Défaillance suivie de non-exécution de la sanction pécuniaire	16 août 2025	15 août 2026
126.	Décision N°2025- D0144/ARCOP/ORD du 17 juillet 2025	EXCELLYS SARL (IFU 00175004 B) et son représentant légal Monsieur Raogo Alban ZOUNGRANA	Défaillance suivie de non-exécution de la sanction pécuniaire	16 août 2025	15 août 2026
127.	Décision N°2025- D0145/ARCOP/ORD du 17 juillet 2025	Entreprise KABORE PLACIDE ELIE (KPE) (IFU 00001304 R) et son représentant légal Monsieur KABORE PLACIDE ELIE	Défaillance suivie de non-exécution de la sanction pécuniaire	16 août 2025	15 août 2026
128.	Décision N°2025- D0133/ARCOP/ORD du 16 juillet 2025	SCOOPS-FARFINA SENEKELA, IFU 00159742 Y et RSC N°21-SC- 0308/BF/RHBS/PHUE et son représentant légal Monsieur Karamoko TRAORE	Défaillance suivie de non-exécution de la sanction pécuniaire	15 août 2025	14 août 2026

129.	Décision N°2025-D0134/ARCOP/ORD du 16 juillet 2025	L'ENTREPRISE YAKNABA SOULEYMANE ET FRERES (ESYF), IFU 00128966 J et RCCM BF FDG 2019 A-271 et son représentant légal, Monsieur Souleymane YAKNABA	Défaillance suivie de non-exécution de la sanction pécuniaire	15 août 2025	14 août 2026
130.	Décision N°2025-D0135/ARCOP/ORD du 16 juillet 2025	GENERAL TRADING CENTER INTER SARL, IFU 00152865 Y et RCCM BF OUA 2021 B-1859 et son représentant légal, Monsieur Benjamin OUEDRAOGO	Défaillance suivie de non-exécution de la sanction pécuniaire	15 août 2025	14 août 2026
131.	Décision N°2025-D0132/ARCOP/ORD du 16 juillet 2025	SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE « YIDA » SCOOPS/YIDA, IFU 00212720 R et RSC 23-SC-00574.BF/RCEN/PKAD et sa représentante légale Madame Aïcha Edwige ZONGO	Défaillance suivie de non-exécution de la sanction pécuniaire	15 août 2025	14 août 2026
132.	Décision N°2025-D0123/ARCOP/ORD du 16 juillet 2025	L'ATELIER D'ELECTRICITE BATIMENT INDUSTRIEL FROID ET CONSTRUCTION (AEBI), IFU 00022079 Z et	Défaillance suivie de non-exécution de la sanction pécuniaire	15 août 2025	14 août 2026

		RCCM BF OUA 01 1998 A-10-16422 et son représentant légal Monsieur K. Adama KAFANDO			
133.	Décision N°2025-D0127/ARCOP/ORD du 16 juillet 2025	YIRYESSA BTP SARL, IFU 00081189 Z et RCCM BF OUA 2016 B-6654 et son représentant légal, Monsieur Lassané TIENDREBEOGO	Défaillance suivie de non-exécution de la sanction pécuniaire	15 août 2025	14 août 2026
134.	Décision N°2025-D0118/ARCOP/ORD du 10 juillet 2025	CENTRALE VETERINAIRE DU BURKINA SARL, (IFU 00065967 T) et son représentant légal Monsieur Gildas YAMEOGO	Défaillance suivie de non-exécution de la sanction pécuniaire	09 août 2025	08 août 2026
135.	Décision N°2025-D0114/ARCOP/ORD du 10 juillet 2025	ETABLISSEMENT GODBLESS & FRERES, (IFU 00161487 U) et son représentant légal Monsieur Adama OUEDRAOGO	Défaillance suivie de non-exécution de la sanction pécuniaire	09 août 2025	08 août 2026

136.	Décision N°2025-D0115/ARCOP/ORD du 10 juillet 2025	AMG SARL, (IFU 00136560 V) et son représentant légal Monsieur Issouf GUIRO	Défaillance suivie de non-exécution de la sanction pécuniaire	09 août 2025	08 août 2026
137.	Décision N°2025-D0114/ARCOP/ORD du 10 juillet 2025	ETABLISSEMENT GODBLESS & FRERES, (IFU 00161487 U) et son représentant légal Monsieur Adama OUEDRAOGO	Défaillance suivie de non-exécution de la sanction pécuniaire	09 août 2025	08 août 2026
138.	Décision N°2025-D0115/ARCOP/ORD du 10 juillet 2025	AMG SARL, (IFU 00136560 V) et son représentant légal Monsieur Issouf GUIRO	Défaillance suivie de non-exécution de la sanction pécuniaire	09 août 2025	08 août 2026
139.	Décision N°2025-D0067/ARCOP/ORD du 12 juin 2025	COGCOB-BURKINA SARL (IFU 00050728 M) et son représentant légal, Monsieur P. Jacques KIENDREBEOGO	Défaillance suivie de non-exécution de la sanction pécuniaire	11 juillet 2025	10 juillet 2026
140.	Décision N°2025-D0042/ARCOP/ORD du 11 juin 2025	AMICHADAI GLOBAL OFFICE (IFU 00175089 M et RCCM BF OUA 2022 B-2274) et son représentant	Défaillance suivie de non-exécution de la sanction pécuniaire	10 juillet 2025	09 juillet 2026

		légal Monsieur W. Y. Christian TOUGMA			
141.	Décision N°2025-D0061/ARCOP/ORD du 12 juin 2025	ACM-BTP (IFU 00037931 U) et son représentant légal, monsieur Amidou SAWADOGO	Défaillance suivie de non-exécution de la sanction pécuniaire	11 juillet 2025	10 juillet 2026
142.	Décision N°2025-D0062/ARCOP/ORD du 12 juin 2025	SAHEL SERVICES & CONSTRUCTIONS (SA SER CO) (IFU 00007263 K) et son représentant légal, monsieur Boubacar KANTE	Défaillance suivie de non-exécution de la sanction pécuniaire	11 juillet 2025	10 juillet 2026
143.	Décision N°2025-D0063/ARCOP/ORD du 12 juin 2025	l'ASSOCIATION KONSAM (IFU 00119813 P) et son représentant légal, monsieur Hamadé GANAME	Défaillance suivie de non-exécution de la sanction pécuniaire	11 juillet 2025	10 juillet 2026
144.	Décision N°2025-D0019/ARCOP/ORD du 10 juin 2025	l'entreprise CORN WATER LIMITED Sarl (IFU 00106090 L) et son représentant légal, monsieur Samuel OWUSU	Défaillance suivie de non-exécution de la sanction pécuniaire	09 juillet 2025	08 juillet 2026
145.	Décision N°2025-D0012/ARCOP/ORD du 09 juin 2025	RACH METAL Sarl (IFU 00195624 V) et son représentant légal, Monsieur Abdoul Rachid ILBOUDO	Défaillance suivie de non-exécution de la sanction pécuniaire	08 juillet 2025	07 juillet 2026

146.	Décision N°2025-D0011/ARCOP/ORD du 09 juin 2025	SCOOPS/YEREDEME (IFU 00183777 Y) et son représentant légal, Monsieur Issa BARRO	Défaillance suivie de non-exécution de la sanction pécuniaire	08 juillet 2025	07 juillet 2026
------	---	---	---	-----------------	-----------------

NB :

- Les entreprises SENEF, SARAFINA SARL et COGCOB BURKINA SARL ont été mises hors de cause par décision respective n°2024-D083/ARCOP/ORD du 02 septembre 2024, n°2024-D084/ARCOP/ORD du 17 septembre 2024 et n°2024-D085/ARCOP/ORD du 27 septembre 2024 suite à des demandes de retrait.
- Suspension de la Décision n°2023-D0063/ARCOP/ORD du 27 juillet 2023 excluant NET CONSEIL et sa représentante légale, Madame Farida Yasmine OUEDRAOGO N°IFU 00111097 Y par Ordonnance n°045-2 du 25 août 2023 du TA Ouagadougou.
- Suspension de la Décision n°2024-D0061/ARCOP/ORD du 07 août 2024 excluant SAOH BTP et son représentant légal OUEDRAOGO Ismaël Soumaïla N°IFU 00014650 Z par Ordonnance n°23-2 du 13 septembre 2024 du TA Ouagadougou.
- Annulation de la Décision n°2024-D0078/ARCOP/ORD du 08 août 2024 excluant C-TRAP et son représentant légal KANAZOE Adama par Jugement n°0257 du 26 novembre 2024 du TA Ouagadougou.
- Suspension de la Décision N°2023-D0005/ARCOP/ORD du 17 mars 2023 excluant le RESTAURANT PALINGWENDE et sa représentante légale Madame OUEDRAOGO Fatimata Félicité par Ordonnance n°06-1 du 19 février 2025 du CE.
- Annulation de la Décision N°2022-D002/ARCOP/ORD du 25/03/2022 excluant SATA Afrique Sarl et son gérant Monsieur Souleymane ZERBO par jugement n°268 du 10 décembre 2024 du TA Ouagadougou.
- Annulation de la Décision n°2023-D0050/ARCOP/ORD du 26 juillet 2023 excluant ANAYI SARL et son représentant légal monsieur Soumaïla Ismaël OUEDRAOGO, N°IFU 00039549 D, par Ordonnance n°020-4/2023 du 03 novembre 2023 du Tribunal administratif de Ouagadougou ;
- Retrait de la Décision n°2025-D0110/ARCOP/ORD du 15 juillet 2025 contre ILDO BUSINESS et son administrateur par Décision n°2025-D.0185/ARCOP/ORD du 25 juillet 2025.
- EZO INTERNATIONAL SARL, IFU 00132903 V et RCCM BF OUA 2020 B-1532 et son représentant légal Monsieur Oumar ZONGO exclus à titre conservatoire par Décision N°2025-D0092/ARCOP/ORD du 14 juillet 2025 ont comparu et ont été sanctionnés pour défaillance par Décision n°2025-D0188/ARCOP/ORD du 10 septembre 2025

- GROUPE CONCO INTERNATONAL Sarl (IFU : 00153960 C) et son représentant légal, Monsieur TIEMTORE Thomas D. S exclus à titre conservatoire par Décision N°2025-D0027/ARCOP/ORD du 10 juin 2025 ont comparu et ont été sanctionnés en défaillance par Décision n°2025-D0196/ARCOP/ORD du 19 septembre 2025,
- Décision N°2025-D.R0086/ARCOP/ORD du 24 juin 2025 excluant HORUS Conseils et Développement SARL, (IFU 001701195 K) et son représentant légal, Monsieur Fernand OUEDRAOGO suspendue par ordonnance n°018-2 du 28 août 2025 de la Cour administrative d'appel
- ENTREPRISE LOGIMAT & CO et son représentant légal Monsieur Dissima Winiga KADJAKA, N°IFU 1001717735 exclus à titre conservatoire par Décision N°2025-D0025/ARCOP/ORD du 10 juin 2025 pour recherche infructueuse ont comparu et aux termes de la Décision n°2025-D0186/ARCOP/ORD du 25 août 2025, leur défaillance n'est pas établie ;
- MAGASINS GENERAUX DU FASO (MGF) SARL, IFU 00095987 N et RCCM BF OUA 01 2023 M.11705 et son représentant légal Monsieur Dieudonné LANKOANDE exclus à titre conservatoire par Décision N°2025-D0178/ARCOP/ORD du 18 juillet 2025 ont comparu et aux termes de la Décision n°2025-D0192/ARCOP/ORD du 17 septembre, leur défaillance n'est pas établie ;
- Entreprise POULOUNGO (GBC) (IFU 00028215 X) et son représentant légal Monsieur Moussa DIPAMA sanctionnés auparavant à titre conservatoire par Décision N°2025-D0175/ARCOP/ORD du 18 juillet 2025 ont comparu et la sanction levée le 17 septembre 2025 par décision n°2025-D193/ARCOP/ORD pour défaillance non établie ;
- COSTRUZIONI ICM SARL et le représentant légal du Directeur Général, Monsieur Elisée Dimketta Ibrahim KOMPAORE sanctionnés à titre conservatoire par Décision N°2025-D0121/ARCOP/ORD du 15 juillet 2025 ont vu leur sanction en exclusion levée mais déclarés défaillants par Décision n°2025-D0194/ARCOP/ORD du 17 septembre, exclu pour une année à compter du 15 juillet 2025.
- ENTREPRISE GENERALE 2S SARL (IFU : 00173752 G), et son représentant légal, Monsieur Abdoul Rahim RABO exclus à titre conservatoire par Décision n°2025-D0150/ARCOP/ORD du 17 juillet 2025 ont vu leur sanction levée par décision n°2026-D0195/ARCOP/ORD du 17 septembre 2025 et dossier renvoyé pour instruction complémentaire ;
- Entreprise de Construction Moderne et Aménagement du Faso (CAMF), IFU 00021502B et RCCM BF OUA 2016 M-7656 et son représentant légal Monsieur Talato dit Mathieu TIEMTORE auparavant sanctionnés par Décision N°2025-D0099/ARCOP/ORD du 14 juillet 2025 ont vu la sanction levée par décision n°2025-D0198/ARCOP/ORD du 02 octobre 2025 pour défaillance non établie ;
- BATRACOR (IFU 00074680 Z) et son représentant légal, Monsieur Da Anicet BADO exclus par Décision N°2025-D0009/ARCOP/ORD du 09 juin 2025 ont vu leur sanction par Ordonnance n°014-2/2024 du 11 aout 2024 de la CAA de Ouagadougou ;
- Société de Livraison et de Commerce du Burkina (SLCGB) Sarl, IFU 00037613N et RCCM BF OUA 01 2012 B13-00807 et son représentant légal Monsieur Clément SAWADOGO exclus par Décision n°2025-D0191/ARCOP/ORD du 15 septembre 2025 ont vu leur sanction suspendue par Décision n°2025-D0197/ARCOP/ORD du 19 septembre 2025 pour instruction complémentaire

- l'entreprise SAAT SA (IFU : 00009523E), et son représentant légal, Monsieur Souleymane OUEDRAOGO exclus a titre conservatoire par décision n°2025-D0148/ARCOP/ORD du 17 juillet 2025, ont comparu et leur sanction suspendue par décision n°2025-D0229/ARCOP/ORD du 22 décembre 2025 car le document en cause (ASF) a été produit par le partenaire FASODEC dans le cadre d'un groupement